



# Commune de Junglinster

## Commission consultative de l'égalité des chances, des seniors et de l'accessibilité

---

### Compte rendu de la réunion du 14 octobre 2024

Invité : Robert Pauwels (responsable du service technique de la commune de Junglinster)

**Lieu de réunion :** Buvette - Centre sportif « Op Fréinen »

Début de la réunion : 19h30

## 1. Ordre du jour

---

1. Mot de Bienvenue
2. Accessibilité des infrastructures communales  
Echange avec M. Robert Pauwels (responsable du service technique) au sujet des projets de la commune en matière d'accessibilité
3. Divers

## 2. Compte rendu

---

### 1) Mot de bienvenue

Tom souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Comme plus que la moitié des membres assistent à la réunion, la commission peut délibérer valablement et conformément à l'article 6 de la délibération du 1er décembre 2017 portant sur la modification du règlement interne sur la création et le fonctionnement des commissions consultatives.

### 2) Accessibilité des infrastructures communales - échange avec M. Robert Pauwels

M. Pauwels a brièvement évoqué l'état d'avancement du projet de la commune de Junglinster concernant la mise en œuvre des dispositions imposées en matière d'accessibilité des bâtiments publics. Il a indiqué que, selon la loi en vigueur, toutes les communes luxembourgeoises doivent se mettre en conformité au plus tard fin juillet 2032.

Status Quo :

La commune prévoit un projet pour 2025 pour dresser un inventaire détaillé des infrastructures communales. Sur la base des résultats de cette analyse, un plan de mise en œuvre détaillé doit être élaboré et mis en œuvre au cours des années suivantes. Les coûts du projet sont inscrits au budget qui sera voté en décembre 2024.

M. Pauwels souligne à cet égard qu'aujourd'hui déjà, et dès l'introduction de la loi correspondante, tous les projets en cours tiennent compte des dispositions en vigueur. Parallèlement, des mesures d'amélioration immédiates sont mises en œuvre de manière ponctuelle en cas de besoin d'action urgent, par exemple pour donner suite à des remarques de citoyens.

#### Contraintes :

Dans de nombreux cas, il n'est pas possible d'adapter les constructions existantes à un coût raisonnable, par exemple en agrandissant les cages d'escalier existantes au minimum prescrit. Dans ces cas-là, l'adaptation est évaluée et intégrée, dans la mesure du possible, dans des mesures de rénovation plus importantes à venir. En règle générale, les bâtiments publics sont soumis à un certain cycle de vie avant d'être amortis ou adaptés à grands frais à de nouvelles exigences et réglementations.

Actuellement, il n'est donc possible d'agir que de manière ponctuelle et dans un cadre acceptable. Monsieur Pauwels confirme que l'on se réfère ici en partie aux indications de la population concernant des cas problématiques existants dans l'infrastructure communale.

A cette fin, la commission propose de créer de manière proactive un registre dans lequel ces points problématiques pourront être répertoriés et transmis aux responsables de la commune.

#### **Points d'actions fixés :**

⇒ Örn: Créer un fichier Excel en cloud, transmettre le lien d'accès avec les droits d'accès à tous les membres de la commission.

### **3) Divers**

#### Changement dans la publication du bulletin communal « MAG ».

La Commission discute d'un changement imminent dans la distribution du bulletin communal « MAG » et s'est interrogé sur les impacts de cette approche en particulier sur les seniors. Selon les plans des responsables de la commune, il n'y aurait plus de distribution d'exemplaires imprimés dans les foyers, mais plutôt une version numérique accessible en ligne.

Les membres de la commission sont majoritairement d'avis que le magazine « MAG » est une source d'information précieuse pour tous les citoyens de la commune. Les personnes âgées et tous les citoyens disposant d'un accès limité à Internet devraient pouvoir continuer à recevoir le magazine à domicile sous la forme d'un support imprimé.

Il est important de mieux attirer l'attention sur ce changement avant d'arrêter la distribution.

Les membres de la commission votent à l'unanimité en faveur d'une proposition au conseil communal de mettre en œuvre le changement par opt-out et non par opt-in, ou au moins d'adapter l'approche de manière que les citoyens soient suffisamment alertés.

**Points d'actions fixés :**

- ⇒ Rédaction d'un avis de la Commission à l'attention du conseil des bourgmestre et échevins et du conseil communal : Örn
- ⇒ Envoi avant prochain conseil communal le 25 octobre 2024 : Tom

Adaptation concernant la collecte des déchets

M. Breden a attiré l'attention sur une nouvelle réglementation à venir concernant la facturation des frais de collecte des déchets. Contrairement à la réglementation actuelle, les poubelles noires ne seront plus vidées que toutes les deux semaines. Si les conteneurs sont présentés plus souvent pour être vidés, cela entraîne des coûts supplémentaires pour les citoyens.

Après une discussion approfondie sur le sujet, il est convenu que cette question n'est pas du ressort de la Commission, mais qu'elle doit plutôt faire l'objet d'un débat politique dans les instances appropriées.

La réunion était terminée vers 22h10.

Tom Weber  
Président

Örn Sigurdsson  
Secrétaire